



UNIL | Université de Lausanne  
Faculté des lettres

Maîtrise universitaire ès Lettres (MA)

Plan d'études détaillé en

# FRANÇAIS MÉDIÉVAL

Disciplines secondaire et principale [SP]

Version du 25 janvier 2007

La Maîtrise universitaire ès Lettres en français médiéval offre la possibilité de rédiger un mémoire dans les cinq domaines suivants : littérature en ancien français (XIe-XIIIe s.), littérature en moyen français (XIVe-début du XVIe s.), résurgences médiévales, littérature provençale du Moyen Âge ou philologie gallo-romane. Avec le mémoire, l'étudiant choisit l'orientation qu'il souhaite privilégier, qui est aussi celle où il passe son examen écrit. Les autres orientations font quant à elles l'objet d'une validation interne.

Des connaissances de base en latin sont requises pour suivre le plan d'études de cette discipline de maîtrise. L'étudiant qui n'a pas suivi de formation en latin durant leur cursus scolaire ou universitaire antérieur est tenu de suivre le Complément de formation en latin de la maîtrise. Toutefois, dans le cas où l'étudiant s'oriente vers des domaines d'études pour lesquels la connaissance du latin n'est pas indispensable, une dispense peut lui être accordée par le Décanat, sur préavis du Président de section. Le Complément de formation en latin de la maîtrise a une durée de deux semestres.

**Note :** Tous les crédits indiqués dans ce document sont des crédits ECTS (Système européen de transfert et d'accumulation de crédits).

**Structure de la Maîtrise universitaire ès Lettres et de la Maîtrise universitaire ès Lettres avec spécialisation**

Les Maîtrises universitaires ès Lettres (90 crédits) et ès Lettres avec spécialisation (120 crédits) se composent toutes deux d'une discipline principale (60 crédits) et, au choix, soit d'une discipline secondaire, soit d'une discipline complémentaire (2<sup>e</sup> partie), soit d'un programme à options (30 crédits). La Maîtrise universitaire ès Lettres avec spécialisation compte en plus un programme de spécialisation d'un volume de 30 crédits.

**Maîtrise universitaire à temps plein – durée des études**

La durée du cursus d'études d'un étudiant inscrit en Maîtrise universitaire à temps plein est prévue par le Règlement d'études en Faculté des lettres (art. 14), à savoir 3 semestres (minimum) et jusqu'à 5 semestres (maximum) dans le cadre d'une Maîtrise universitaire à 90 crédits (MA 90), et de 4 semestres (minimum) à 6 semestres (maximum) dans le cadre d'une Maîtrise universitaire à 120 crédits (MA 120).

**Maîtrise universitaire à temps partiel – durée des études**

Le cursus d'études d'un étudiant inscrit en Maîtrise universitaire ès Lettres à temps partiel (50%) au sens de la « Directive 3.12 de la Direction en matière d'études à temps partiel (50%) pour les Maîtrises universitaires » est le même que celui d'un étudiant inscrit en Maîtrise universitaire ès Lettres à temps plein. Les délais d'études sont cependant aménagés de manière à permettre à l'étudiant de réaliser ses études en 6 semestres (minimum) et jusqu'à 8 semestres (maximum) dans le cadre d'une Maîtrise universitaire à 90 crédits (MA 90), et de 8 semestres (minimum) à 10 semestres (maximum) dans le cadre d'une Maîtrise universitaire à 120 crédits (MA 120).

**Organisation des études de la Maîtrise universitaire**

Le schéma théorique des études de Maîtrise universitaire prévoit que la première année soit constituée de deux programmes d'enseignements à 30 crédits chacun (discipline principale + discipline secondaire ou discipline complémentaire 2<sup>e</sup> partie ou programme à options), et que la seconde année soit consacrée à la rédaction du mémoire de maîtrise et à la réalisation d'un programme de spécialisation, le cas échéant.

Les étudiants sont cependant libres de déroger à ce schéma théorique (par exemple en reportant d'un ou de plusieurs semestres l'un ou l'autre de leurs enseignements ou de leurs examens), pour autant qu'ils respectent les règles suivantes (extraites des Directives du Décanat « Directives et procédures liées à l'inscription, au dépôt à la discussion du mémoire de maîtrise » et « Directives et procédures liées au programme de spécialisation (MA 120 crédits) » :

- le dépôt du mémoire de maîtrise ne peut intervenir que si les conditions suivantes sont réunies :
  - Les 30 premiers crédits de la branche principale ainsi que les 30 crédits de la discipline secondaire, de la discipline complémentaire 2<sup>e</sup> partie ou de son programme à options, ont été réussis.
  - Le complément de formation en langues classiques, le cas échéant, a été réussi.
  - Le programme de mise à niveau intégrée, le cas échéant, est entièrement terminé et conforme au plan d'études joint à la lettre que l'étudiant a reçue l'informant de son admission en Maîtrise universitaire avec conditions.
- l'inscription à un programme de spécialisation ne peut être enregistrée que si les conditions suivantes sont réunies :
  - L'étudiant n'a pas encore déposé son mémoire.
  - Les 30 crédits de la discipline secondaire, de la discipline complémentaire 2<sup>e</sup> partie ou du programme à options ont été réussis.
  - L'étudiant s'est inscrit au mémoire de maîtrise universitaire.
  - Le complément de formation en langues classiques, le cas échéant et s'il est lié à la discipline secondaire, a été réussi.
  - Le programme de mise à niveau intégrée, le cas échéant, est entièrement terminé et conforme au plan d'études joint à la lettre que l'étudiant a reçue l'informant de son admission en Maîtrise universitaire avec conditions.
  - Le programme de spécialisation peut être réalisé dans le respect de la durée maximale des études prévue par le Règlement d'études en Faculté des lettres (pour une Maîtrise universitaire à temps plein) ou par la Directive de la Direction 3.12 (pour une Maîtrise universitaire à temps partiel).

Ces règles sont valables aussi bien pour la Maîtrise universitaire à **temps plein** que pour la Maîtrise universitaire à **temps partiel**. Pour le reste, le Règlement d'études du programme s'applique.

## Disciplines principale et secondaire MA (année 1, 30 C ECTS)

Épreuve						1 écrit
04MA11	Écrit	6h	Littératures médiévales Philologie gallo-romane	à choix (cf. remarque)	coeff. 1	année 1
<b>Remarque :</b> Si l'étudiant fait du Français médiéval sa discipline principale, le domaine de l'épreuve sera choisi conformément à l'orientation du mémoire.						

MA/04-SP 01	10 C
<b>Littérature en ancien français et/ou histoire de la réception de la littérature médiévale</b>	
<b>année 1</b>	
S ou C/S Littérature en ancien français I	2h, 1 semestre
S ou C/S Littérature en ancien français II	2h, 1 semestre
S ou C/S Histoire de la réception de la littérature médiévale I	2h, 1 semestre
S ou C/S Histoire de la réception de la littérature médiévale II	2h, 1 semestre
2 enseignements à choix, dans l'un desquels l'étudiant effectue 1 présentation orale ou rédige 1 travail écrit	
Au choix de l'étudiant : <b>1 épreuve écrite</b> [04MA11] de 6h ou <b>Aucune épreuve – validation interne</b>	
<b>nb d'attestations : 1</b>	

MA/04-SP 02	10 C
<b>Littérature en moyen français et/ou récritures médiévales</b>	
<b>année 1</b>	
S ou C/S Littérature en moyen français I	2h, 1 semestre
S ou C/S Littérature en moyen français II	2h, 1 semestre
S ou C/S Récritures médiévales I	2h, 1 semestre
S ou C/S Récritures médiévales II	2h, 1 semestre
2 enseignements à choix, dans l'un desquels l'étudiant effectue 1 présentation orale ou rédige 1 travail écrit	
Au choix de l'étudiant : <b>1 épreuve écrite</b> [04MA11] de 6h ou <b>Aucune épreuve – validation interne</b>	
<b>nb d'attestations : 1</b>	

MA/04-SP 03	10 C
<b>Littérature provençale et Philologie gallo-romane</b>	
<b>année 1</b>	
S ou C/S Littérature provençale	2h, 1 semestre
S ou C/S Philologie gallo-romane	2h, 1 semestre
1 présentation orale ou 1 travail écrit	
Au choix de l'étudiant : <b>1 épreuve écrite</b> [04MA11] de 6h ou <b>Aucune épreuve – validation interne</b>	
<b>nb d'attestations : 1</b>	

**Discipline principale MA (année 2, 30 C ECTS)**

<b>Épreuve</b>			<b>1 défense de mémoire</b>	
04MA41	Défense du mémoire	Mémoire de Maîtrise	coeff. 1	année 2

<b>MA/04-PR 01</b>		<b>30 C</b>
<b>Mémoire de Maîtrise</b>		<b>année 2</b>
Sujet choisi d'entente avec un enseignant		
<b>1 défense de mémoire</b> [04MA41]		<b>nb d'attestations : 0</b>